Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2020_CT2_407

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau – Collecte et traitement des déchets – AVIS – Acquisition à titre gracieux auprès du Département des Bouches–du–Rhône d'un terrain situé sur la parcelle CD 309 et d'une partie de la parcelle CD 305 sur la commune de Bouc–Bel–Air pour la création d'une voie d'accès aux terrains d'emprise de la future déchèterie professionnelle

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix–en–Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211–1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean–Louis – CHARRIN Philippe – CORNO Jean–François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean–Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean–Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD–DESNUELLE Marie–Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121–20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à RUIZ Michel – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean–David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie–Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELAVET Christian – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD–DESNUELLE Marie–Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne–Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean–Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean–Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean–Christophe – ZERKANI–RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci–joint.

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Collecte et traitement des déchets

■ **Séance du 10 décembre 2020**

06_3_04

■ Acquisition à titre gracieux auprès du Département des Bouches-du-Rhône d'un terrain situé sur la parcelle CD 309 et d'une partie de la parcelle CD 305 sur la commune de Bouc-Bel-Air pour la création d'une voie d'accès aux terrains d'emprise de la future déchèterie professionnelle

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ **Séance du 17 Décembre 2020**

16868

■ Acquisition à titre gracieux auprès du Département des Bouches-du-Rhône d'un terrain situé sur la parcelle CD 309 et d'une partie de la parcelle CD 305 sur la commune de Bouc-Bel-Air pour la création d'une voie d'accès aux terrains d'emprise de la future déchèterie professionnelle

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'application de la réglementation en matière de gestion des déchets a rendu inéluctable l'évolution de la prise en compte des déchets professionnels dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Face à une carence d'initiative privée sur le Sud du Territoire en matière de déchèterie destinée aux déchets de professionnels, ainsi qu'aux besoins d'apporteurs professionnels de disposer d'un exécutoire adapté à leurs besoins et afin d'éviter la prolifération des dépôts sauvages, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend favoriser l'émergence d'unité de proximité réservée aux déchets professionnels.

C'est la raison pour laquelle, le Territoire du Pays d'Aix a donné à bail emphytéotique administratif trois parcelles cadastrées CD n° 306, 307 et 310 situées dans le quartier des Chabauds à Bouc-Bel-Air en vue de permettre à un exploitant privé de construire et d'exploiter, selon les modalités qu'il définit et sous sa responsabilité, une déchèterie destinée aux apporteurs professionnels.

Les trois parcelles données à bail emphytéotique administratifs ne disposant d'aucun accès à la voirie routière, le Territoire du Pays d'Aix doit acquérir du Département des Bouches-du-Rhône, 3650 m^2 répartis comme suit : 2.640m^2 d'une partie de la parcelle CD 305 et 1010 m^2 de la parcelle CD 309.

Par accord entre les parties et compte tenu de l'intérêt général de l'opération, il est convenu que cette acquisition du domaine privé du Département interviendra à titre gracieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Par ailleurs, il convient de rapporter la délibération N° URB 038-6143/16/BM du 20 Juin 2019 relative à l'acquisition à titre gratuit d'un terrain du Département pour les besoins de cette opération. En effet, cette délibération prévoyait l'acquisition des parcelles CD 305, CD 308 et 309. Or il convient aujourd'hui de n'acquérir qu'une partie de la parcelles CD 305 et la totalité de la parcelle CD 309.

Ce bien sera enregistré à l'inventaire physique des équipements sous le numéro de site 13015003.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2018_CT2_445 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 Octobre 2018 relative à l'approbation de la feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activité Économique.
- La délibération n°DEA 055-7595/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 relative à l'approbation d'une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil Départemental ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les discussions engagées avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ont abouti à l'accord impliquant la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle CD305 et la totalité de la parcelle CD309 permettant l'accès à la future déchèterie professionnelle au profit du Territoire du Pays d'Aix.

Délibère

Article 1 :
Est rapportée la délibération N°URB 038-6143/16/BM du 20 Juin 2019 relative à l'acquisition à titre gratuit d'un terrain propriété du Département des Bouches-du-Rhône.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Article 2 :
Est approuvée l'acquisition à titre gracieux par le Territoire du Pays d'Aix de la parcelle CD 309 pour une emprise de 1010m² et une partie de la parcelle CD 305 pour une emprise de 2640m² avant bornage soit une superficie totale de 3650 m², propriétés du Département des Bouches-du-Rhône et sise sur la commune de Bouc-Bel-Air, quartier des Chabauds, conformément au plan ci-joint.

Article 3 :
Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition et prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Patrimoine et politique immobilière

Christian AMIRATY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Département des Bouches-du-Rhône

AIX MARSEILLE PROVENCE — TERRITOIRE PAYS D'AIX

TERRITOIRE PAYS D'AIX

REALISATION DE L'ACCES A LA DECHETTERIE PROFESSIONNELLE SUR LA COMMUNE DE BOUC-BEL-AIR

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

PIECES GRAPHIQUES

EMPRISE SUR LES PARCELLES CD305 ET CD309

NOM DU FICHIER:

ECHELLE: 1/500

INTERVIA Etudes
Groupe MERLIN

SIEGE
6, Rue Grolée
69289 LYON Cédex 02
Téléphone : 04.72.32.56.00
Télécopie : 04.78.38.37.85
E-mail:
cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr

IMPLANTATION REGIONALE
Agence de Vendargues
Multiparc du Salaison
Bâtiment 9
145 rue de la Marbrerie
34740 Vendargues

Ind.	Etabli par:	Vérifié par:	Date:	Objet de la révision
A	T.MESSERER	A.DAVIN	20.08.2020	Etablissement
B	T.MESSERER	A.DAVIN	15.09.2020	Ajout de l'emprise sur la parcelle 309

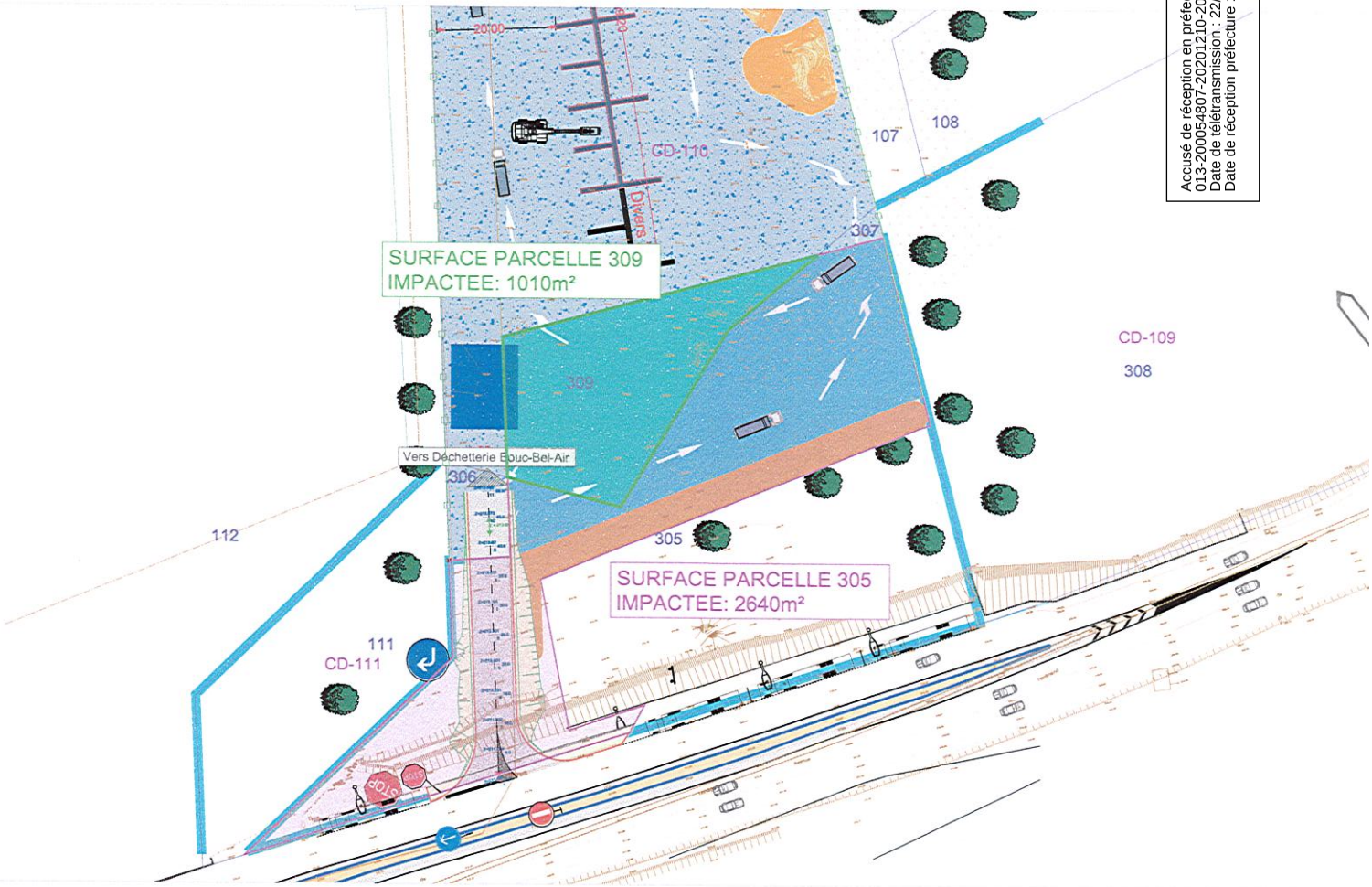

2020_CT2_407

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau – Collecte et traitement des déchets – AVIS – Acquisition à titre gracieux auprès du Département des Bouches–du–Rhône d'un terrain situé sur la parcelle CD 309 et d'une partie de la parcelle CD 305 sur la commune de Bouc–Bel–Air pour la création d'une voie d'accès aux terrains d'emprise de la future déchèterie professionnelle

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci–joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_407-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020